La Minothèque
Tiers-Lieu de Bouvron
Rapport d'activité 2020

« Espace intermédiaire entre le domicile et le travail, le tiers-lieu est un lieu hybride permettant les rencontres dans un care convivial et accessible, créateur de lien. »
Ray Oldenburg

La Minothèque – 21b rue Louis Guihot – 44130 Bouvron
0228012054 – https://bouvron-laminotheque.bibli.fr/- Fb : @BouvronTiersLieu

Contexte 3
Fonctionnement 3
Commissions et groupes de travail ponctuels 4
Communication 5
Partenariat 6
Veille et réseau 7
Réalisations 7
Budget 9
Eléments quantitatifs 2020 11
ANNEXES 16

Contexte

L'année 2019 s'est achevée sur une belle dynamique : un espace réaménagé, plus fonctionnel, des citoyens au RDV en tant que participants ou porteurs d'idée, des commissions engagées, de nombreuses activités proposées, un fonds de livre inventorié, des partenariats lancés… de belles perspectives s'offraient au tiers-lieu pour 2020.

Le début d'année a connu la même dynamique, le même engouement, jusqu'au premier confinement lié à l'épidémie de la Covid. Celle-ci a perduré toute l'année 2020 et les mesures sanitaires qui s'en sont ensuivies ont eu des conséquences sur l'activité du tiers-lieu en tant qu'espace de lien social, de rencontres et d'échanges.

Malgré cela, le bilan présente de nombreux points positifs, avec des chantiers qui ont tout de même pu avancer. Il montre aussi que les citoyens restent mobilisés et impatients de se retrouver.

Fonctionnement

Statut
Toute la réflexion sur le statut du tiers-lieu a été portée par la commission « statut », accompagnée par la facilitatrice. Lors de la réunion publique d'avril 2019, le choix de s'orienter vers un statut associatif avait été validé. La commission, avec les conseils du Fonds Départemental pour la Vie Associative, a donc rédigé le projet associatif et les statuts. Fin 2019, une réunion publique s'était tenue pour présenter le projet de création de l'association collégiale du tiers-lieu. Les personnes présentes avaient mentionné quelques ajustements sur les versions rédigées du projet associatif et des statuts.

L'association est collégiale, portée par des citoyens, avec une gouvernance partagée évitant les niveaux hiérarchiques pour mettre ses membres à égalité de décision et de responsabilités. Ce modèle est celui qui correspond le mieux aux valeurs défendues par le tiers-lieu.

L'objectif était donc pour 2020 de finaliser la rédaction du projet associatif, des statuts et de créer l'association, portée par des citoyens volontaires. Début 2020, le projet associatif et les statuts ont été validés. Dans la poursuite de la démarche participative du tiers-lieu, une assemblée générale constitutive ouverte à tous en présentiel était prévue. Le contexte sanitaire a contraint de la reporter plusieurs fois. Elle ne pourra finalement pas se tenir en 2020 et sera reportée le 18 janvier 2021 en visio-conférence.

Nom
Fin 2019, un appel à idées avait été relancé afin de compléter la liste des suggestions déjà émises lors des ateliers de co-construction. De cette liste de 31 propositions, les commissions ont voté pour leurs 6 noms[1] préférés. Un vote ouvert à tous, en ligne et avec une urne disposée au tiers-

[1] Le Ty Lieu, La Minothèque, Le Tilibo, La Multithèque, Le Pays d'Emerveille, La Papote.

lieu, a ensuite été lancé en janvier 2020. Le choix du nom a été dévoilé lors d'une soirée dédiée, le 19 février 2020 : La Minothèque était née !

Inauguration
En activité depuis 2019, l'inauguration n'avait pas eu lieu afin d'attendre le nom, la création du logo et la validation des statuts. Du fait de la Covid, l'inauguration qui devait initialement se tenir au printemps a été reportée et a finalement pu se tenir le vendredi 25 septembre dans des conditions aménagées. Les commissions et citoyens se sont investis dans l'organisation de cette soirée qui a réuni plus de 50 personnes.

Commissions et groupes de travail ponctuels
Du fait des mesures sanitaires, les commissions se sont peu réunies physiquement mais ont continué à œuvrer. Deux groupes de travail ponctuels se sont créés : l'un sur la communication (5 personnes) et l'autre sur la création de l'escape game (4 personnes).

Horaires d'ouverture
A l'automne 2019, un test d'élargissement des horaires (de 6h à 13h) s'était tenu. Début 2020, le bilan a été fait via une enquête et les statistiques de fréquentation. Il a montré que l'ouverture du samedi matin rencontrait peu de public. Le choix de passer à 10h d'ouverture a été validé par les commissions. Les horaires deviennent alors :

- Mercredi 10h-12h / 16h-18h
- Jeudi 10h-12h
- Vendredi 16h-19h : *ajusté en septembre 16h30-18h30*
- Dimanche 10h-12h : *ajusté en septembre 10h30-12h*

La Covid a contraint le tiers-lieu a des périodes de fermeture :
- Du 15 mars au 19 mai
- Du 1er au 29 novembre

Soit 13 semaines de fermeture.

Du 19 mai au 1er juillet, le tiers-lieu a fonctionné en mode drive, permettant aux usagers de venir emprunter des ouvrages, sans rentrer dans le lieu.

Perspectives 2021

Formaliser la création de l'association la Minothèque

Rédiger le règlement intérieur de l'association.

Relancer les commissions et les élargir à de nouveaux participants.

Communication

Pour 2020, les objectifs étaient de :

- définir le logo et l'identité graphique, revoir la signalétique intérieure et extérieure,
- mettre en place une newsletter,
- continuer à communiquer largement pour mobiliser les citoyens.

Logo et charte graphique

Le choix du nom en début d'année a permis de lancer le travail sur la définition du logo et de l'identité graphique. Un groupe de travail dédié s'est constitué et a travaillé avec Julie Landais, graphiste de Bouvron. Le fruit de ce travail a été dévoilé lors de l'inauguration.

Les propositions de Julie Landais ont repris le bâtiment de la Minoterie, espace physique voisin et identifié du tiers-lieu et inspirant du nom. Le logo s'élève, montrant les évolutions possibles des activités du tiers-lieu, représentées ici par les bulles et étoiles, de couleurs différentes pour montrer la diversité des thématiques et services. Le logo est coloré, dynamique, le nom la Minothèque est en manuscrit, plus personnel.

Pour la signalétique extérieure, deux panneaux ont été installés. Des pochoirs et de la peinture aux couleurs du logo doivent compléter cette signalétique pour améliorer la visibilité du tiers-lieu, de la place et du parc de la Minoterie.

La signalétique intérieure (pour indiquer les catégories d'ouvrage) a elle aussi été réimprimée à l'automne pour permettre une meilleure orientation du public.

Des marques pages ont été imprimés et distribués aux usagers.

Cette charte se décline sur différents supports de communication, notamment des flyers et affiches mensuelles.

Les retours des citoyens sont positifs et s'identifient à cette charte.

Evolution du portail en ligne

Avec le logiciel de prêts d'ouvrages PMB est associé une page web permettant aux usagers de consulter le catalogue en ligne de la bibliothèque. Lors du renouvellement du marché en mars 2020, le prestataire a proposé de passer à une version améliorée de notre page afin de la rendre plus attractive.

Cette page web https://bouvron-laminotheque.bibli.fr/ devient ainsi un nouvel outil de communication sur le projet, les activités et l'agenda de la Minothèque. L'interface est adaptée à

la charte graphique. Une large communication est faite auprès des usagers pour qu'ils référencent ce site. Cette mise à jour est opportune car elle facilite la mise en place du drive en juin, en permettant aux lecteurs de réserver leurs ouvrages via le site.

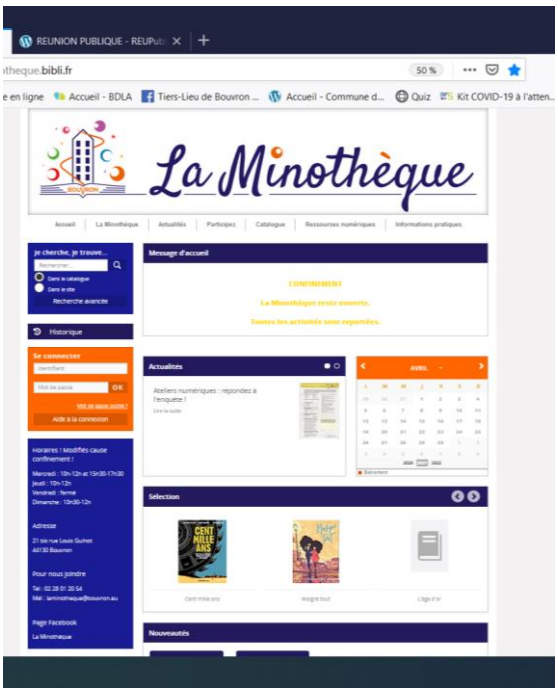

Perspectives 2021

Mettre en place une newsletter.

Continuer à communiquer largement via différents canaux pour mobiliser les citoyens.

Partenariat

Les partenariats en cours se sont renforcés et sont restés actifs tant qu'ils ont pu malgré les contraintes du contexte notamment avec le Relais Petite Enfance du Pays de Blain, les écoles, la Micro-Crèche, le Centre Socio-Culturel Tempo.

Les actions avec l'EHPAD ont été mises en pause (seul le portage de livres a perduré).

Le Foyer d'Accueil Médicalisé nous a sollicité pour trouver une bénévole pour accompagner une résidente a un cours de dessin. Ce qui a été fait.

Avec les commerçants, plusieurs actions envisagées sont reportées : découverte de la brasserie L'éclusière, atelier avec Les Délices du Fou du Roy. Quelques ateliers chocolat avec la boulangerie Frappier se sont tenus en février. Ces ateliers pourront à nouveau être proposés une fois les conditions sanitaires le permettant.

Parmi les associations, les Z'arts a investi le parvis du tiers-lieu durant l'été pour ses cours de peinture. Une exposition était prévue en novembre 2020, elle a été reportée. L'association historique des amis de Campbon a continué à proposer quelques ateliers généalogie.

Au niveau intercommunal, La Minothèque est engagée dans le Projet Culturel de Territoire. Le parcours Arts de la Parole s'est tenu janvier avec les artistes associés, Douna Loup et Vincent Karche. La Minothèque devait participer à la mise en place de la semaine du film d'animation sur le Pays de Blain et accueillir un atelier bruitage sonore à l'automne 2020, actions là encore reportées.

Avec le CSC Tempo, l'accueil des animations Parents-Enfants a continué.

Perspectives 2021

Continuer à développer les partenariats existants et les renforcer.

Développer le partenariat avec les associations sur les sujets de stockage, communication et bénévolat.

Mener de nouvelles actions avec le CSC Tempo : des ateliers numériques et une action autour de la couture.

Veille et réseau

L'enjeu pour le tiers-lieu est d'être identifié dans des réseaux de tiers-lieux, notamment le réseau régional coordonné par la structure CAP Tiers-Lieux de la CRESS des Pays de la Loire. En 2020, Cap Tiers-Lieux nous inscrit dans son panorama régional, avec un article qui nous est dédié.

L'organisation BRUDED nous rend visite pour la seconde fois en juillet. Nous accueillons élus et services de collectivités territoriales pour présenter notre démarche.

Des référents de projets de tiers-lieux (Saint-Mars du Désert, Préfailles, Paimboeuf, et une étudiante de l'IRA) nous contactent tout au long de l'année pour venir visiter La Minothèque et pour comprendre comment nous avons mis en place notre démarche participative.

Une veille est menée par la facilitatrice pour rester informé des actualités sur les tiers-lieux.

Perspectives 2021

Poursuivre le partenariat avec CAP Tiers-Lieux

Participer à des rencontres, séminaires sur la thématique des tiers-lieux

Réalisations

Malgré la Covid, un certain nombre d'activités a pu se tenir. Certaines ont dû être adaptées (jauge, mesures sanitaires).

Les services
Il n'y a pas eu de développement de nouveaux services en 2020 malgré des besoins évoqués : mise en place d'un service de reprographie, organisation d'un réseau d'échanges de savoirs, ... Une enquête sur les besoins numériques est préparée, des échanges ont lieu avec l'animateur du service numérique du CSC Tempo pour envisager les possibles. Les objectifs posés fin 2019 restent donc à poursuivre.

Perspectives 2021

Mettre en place des ateliers d'aide aux démarches numériques.

Développer l'échange de services et de savoirs, notamment en construisant une carte des compétences.

Les activités
Parmi les 53 activités programmés, 34 se sont déroulées. Les idées sont toujours là et nombre d'entre elles restent dans l'attente de pouvoir voir le jour. Les citoyens restent motivés par le projet et prêts à l'investir. L'hypothèse est que le besoin de lien social sera encore plus fort après la crise sanitaire.
L'objectif de valoriser les acteurs locaux est poursuivi.

Quelques temps forts 2020 :

- La Nuit de la Lecture : pour la première fois, la Minothèque a participé à cette animation nationale en proposant une scène ouverte. Elle a très bien fonctionné. Les amateurs lecteurs de textes, la troupe La Voix Lactée et le public ont été au RDV. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

- La soirée découverte du nom et jeux. Les soirées jeux sont fortement plébiscités par les citoyens, ce sont des soirées familiales, conviviales et le souhait est d'en faire un RDV régulier du tiers-lieu.

- La création d'un escape game. Dans le cadre de l'accompagnement par le Projet Culturel de Territoire et la BDLA, nous avions pu bénéficier en 2019 d'une incitation à la construction d'un escape game. Un groupe dédié de 4 citoyens et la facilitatrice se sont attelés à monter un escape game qui se déroule au sein de la Minothèque.

- Le parc de la Minoterie a pu être investi durant l'été grâce à l'action de la Cie Gioco Cosi menée par Luisella Rimola. L'idée de faire vivre le parc en musique, danse et peinture a été un RDV régulier - les « Jeux'Di du Parc » - plusieurs jeudis matin de juillet/août pendant le marché. Familles, enfants et micro-crèche ont participé.

- L'inauguration a été animée par le groupe musical local « La lampe à folk » et par « La voix lactée » troupe de comédiens de Bouvron et Campbon.

La lecture publique
En 2020, une grande attention a été portée au fonds et à son adéquation avec le souhait des lecteurs. Les achats se sont faits en coordination avec les suggestions des lecteurs, tout en respectant la cohérence du fonds. Les navettes bimensuelles de la BDLA ont été régulièrement sollicitées, nous permettant de répondre rapidement à des besoins (pour les écoles, renouvellement régulier par genres de lecture, réservation de nouveautés). Le bibliobus étant arrêté, une équipe s'est déplacée à la BDLA à Carquefou en octobre pour choisir les 400 livres permettant le gros renouvellement annuel du fonds.

Cela a eu pour effet de fidéliser les lecteurs, malgré les 3 mois de fermetures. Ce fonds est aussi mis en valeur grâce au nouveau site internet.

La Covid a eu pour effet le non-renouvellement de quelques abonnements. Le nombre de nouveaux adhérents est en légère baisse par rapport à 2019 (cf. statistiques).

La bibliothèque de Bouvron s'inscrit toujours dans le réseau des acteurs du livre du Pays de Blain mis en œuvre dans le cadre du Projet Culturel de Territoire. Les actions ont été fortement contraintes par la Covid.

Pour les animations tout-public, nous avons bénéficié de supports et valises prêtés par la BDLA (Kamishibaï, microédition locale, réalité virtuelle : report de cette dernière à début 2021).

Les accueils de classe ont repris en janvier 2020. Découverte du fonctionnement de la bibliothèque et animation dédiée sur les thématiques travaillées en classe sont au programme.
Un projet d'exposition a été mené avec la classe des CM de Mme Cheval de l'école Félix Leclerc. Il a fait suite à une sortie de la classe au Croisic à la découverte de la peinture impressionniste. Il a permis aux élèves de construire l'exposition, de réaliser le carton d'invitation, et de présenter le vernissage.

Perspectives 2021

Développement des services

Mise en place des activités non développées jusqu'alors.

Revoir l'organisation de la banque d'accueil et de prêts.

Continuité des accueils et partenariats pour la lecture publique.

Budget

Le poste de dépense fort de l'année est la communication avec tout le travail mené sur la charte graphique.

L'inauguration est aussi un poste de dépense exceptionnel.

Toutes les actions sont restées gratuites.

Le tarif des adhésions est inchangé ; du fait de la fermeture liée au confinement, les abonnements sont prolongés automatiquement de deux mois pour tous les adhérents.

Au nom de la commune, la Minothèque répond à son premier appel à projet pour le financement du poste de facilitatrice en 2021 en demandant une subvention au programme européen Leader.

DEPENSES				RECETTES	
Dotation livres Mairie	3 485 €	**Fonctionnement Tiers-Lieu**	**Budget Mairie TTC**	Vente de livres et adhésions	770
Investissement Mairie - eclairage		Fournitures	170,00 €		
PMB	1 479 €	Communication	4 400,00 €	**Total**	**770**
Equipement livres	562 €	Sacem	222,00 €		
Total Mairie	**5 526 €**	Equipement	105,00 €	Chèque Lire Nuit de la Lecture	100 €
		Frais de réception	493,00 €		
		Prestations externe Inauguration	1 196 €		
		Escape Game	53 €		
		TOTAL Fonctionnement	**6 638,50 €**		

Perspectives

Définir le modèle économique du tiers-lieu, statuer sur le montant des adhésions de l'association.

Continuer la recherche de financements externes.

Eléments quantitatifs 2020

- **Nombre de semaines d'ouverture**
  - 30 semaines d'ouverture au public
  - 6 semaines d'ouverture en « drive ».
  - 13 semaines de fermeture liée à la Covid.
  - 3 semaines de congés (2 en août et 1 en décembre)

- **Nombre d'heures d'ouverture du tiers-lieu**
  - Permanences : 324 heures (dont 48 heures en drive). La majorité de ces permanences sont tenues par les bénévoles, même si la facilitatrice est présente dans les locaux.
  - Activités hors permanences : 45h

369 heures d'ouverture au total.

Les horaires ont été modifiés 4 fois au cours de l'année (deux fois en raison de la Covid, une fois pour les congés d'été et une fois pour ajustement à la suite de l'analyse de la fréquentation).

- **Fréquentation du tiers-lieu de septembre à décembre 2020 (hors activités)**

Toute personne entrante est comptabilisée. Durant les 6 semaines de fonctionnement en drive, la fréquentation n'a pas été enregistrée.

Adultes	Enfants	Total
1342	1004	2346

Soit une moyenne de 78 personnes par semaine d'ouverture au public.

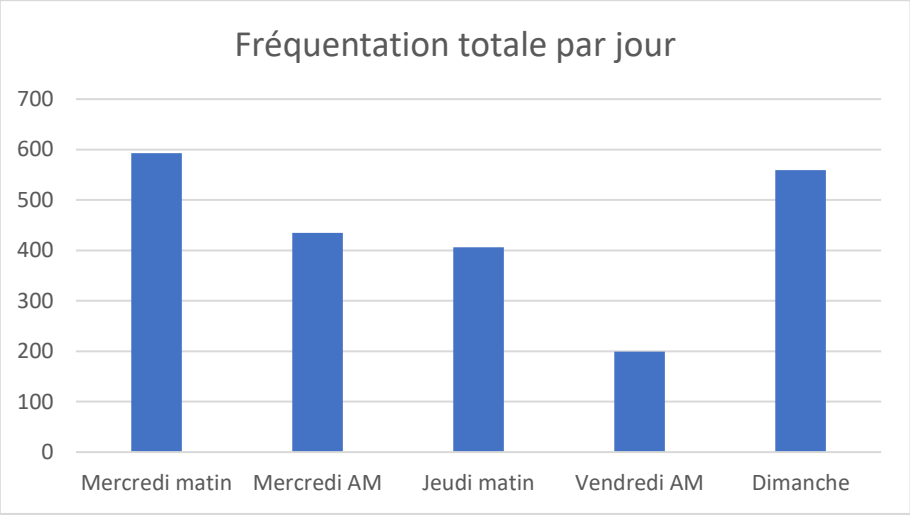

- **Fréquentation des activités (hors partenariats)**

53 activités ou événements ont été proposés en 2020.

- 34 maintenues.
- 11 annulations/reports liés à la Covid.

- 6 annulations faute d'inscrits en nombre.
- 2 annulations liées au mauvais temps.

Elles ont touché 541 personnes dont 57% d'adultes et 43% d'enfants.
[Bilan 2019 : 74% d'adultes et 26% d'enfants.]

- **Nombre d'adhérents (emprunteurs de la bibliothèque)**

Répartition par âge

	2020	*2019*
Enfants de 0 à 14 ans	210	*212*
Adultes de 15 à 64 ans	119	*130*
Adultes de 65 ans et plus	35	*40*
Collectivité	9	*5*
Total	**373**	***387***

Dont 364 résidents à Bouvron.

Nouveaux inscrits ou réinscrits

	2020	*2019*	*2018*	*2017*
Enfants de 0 à 14 ans	41	*60*		
Adultes de 15 à 64 ans	20	*32*		
Adultes de 65 ans et plus	3	*2*		
Total	**64**	***94***	***60***	***83***

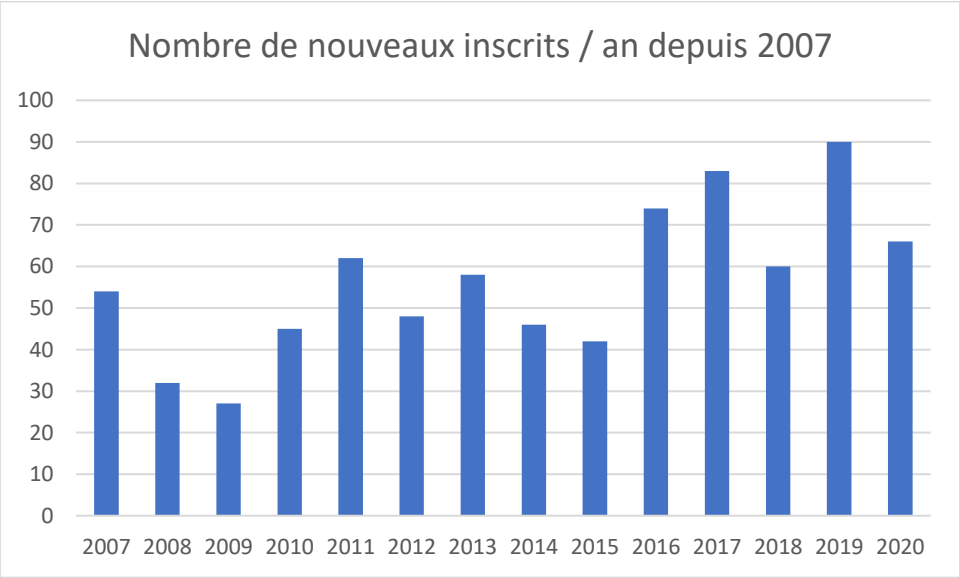

Répartition par ancienneté des 373 adhérents actifs 2020 (ayant empruntés au moins un livre en 2020).

Nombre d'adhérents	64	73	33	36	38	13	16	20	7	21	8	5	8	9	22
Année d'adhésion	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006

- **Composition du fonds**

	Fonds Propres		Dont acquisitions		Prêts BDLA	
	Adulte	Jeunesse	Adulte	Jeunesse	Adulte	Jeunesse
2020	**2152**	**2357**	**99**	**114**	**940**	**743**
2019	*2014*	*2221*	*103*	*79*	*676*	*789*
	TOTAL : 6192 ouvrages					

Le fonds a augmenté en 2020 de 310 ouvrages. Il s'agit pour moitié d'ouvrages achetés en fonds propres (274) et pour moitié (218) de livres de la BDLA. Cela signifie que nous avons acheté sur les deux dernières années, plus de livres que nous en avons désherbés. En 2020, 262 ouvrages sont partis au pilon. Cela signifie aussi que nous réservons plus de livres à la BDLA que nous leur en rendons. Le nombre de réservations a augmenté du fait d'une prise en compte accrue des souhaits des lecteurs et des partenariats avec les écoles qui nous sollicitent pour obtenir des documentaires en nombre sur des thématiques travaillées en classe.

La bibliothèque dispose de 7 abonnements annuels : 4 périodiques enfants (Okapi, J'aime Lire, Les belles histoires et Kolala) et 3 périodiques adultes (60 millions de consommateurs, Marie-Claire Idées et L'ami des jardins). Les périodiques adultes sont peu empruntés (les abonnements datent) et l'objectif est de les renouveler en 2021.

- **Nombre de prêts**

Adulte	Jeunesse	Dont Partenaires/ Collectivités[2]
2232	4134	414
Dont 51 périodiques	Dont 247 périodiques	Dont 24 périodiques
TOTAL : 6880 prêts *(2019 : 7868 prêts)*		

Soit une baisse de 13% des prêts, liée à 3 mois de fermeture. La moyenne des prêts mensuelles en 2019 était de 655 ouvrages ; malgré les fermetures, elle est cette année de 764 ouvrages drive compris (prêt exceptionnel de 10 livres avant le confinement d'octobre compris).

L'augmentation de la moyenne mensuelle peut s'expliquer par un fonds plus attractif. Une attention est portée pour répondre aux souhaits des lecteurs en termes d'offres. Le renforcement du fonctionnement avec la BDLA (navettes mensuelles régulières) et la prise en compte des suggestions des lecteurs dans les achats permettent au fonds de tourner plus régulièrement.

[2] Logis de la petite forêt, Micro-Crèche, Ecoles, Assistantes maternelles

- **Répartition des prêts**

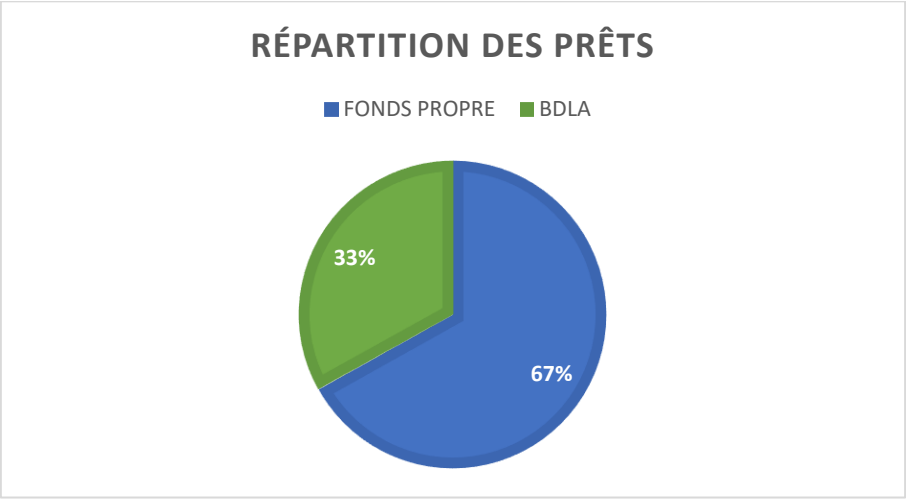

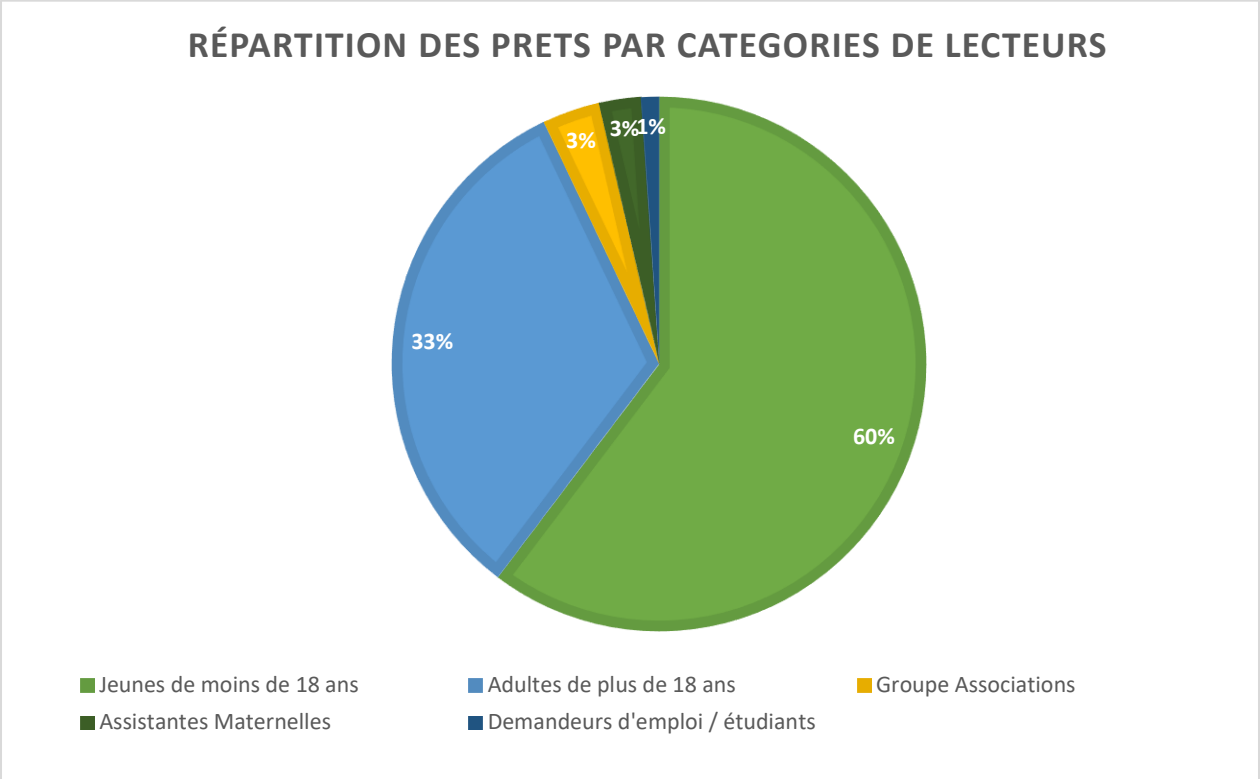

- **Dépenses d'acquisitions**

Le budget annuel est de 3500€.

Adulte	Jeunesse
1758€ (99 ouvrages)	1321€ (114 ouvrages)
48€ périodiques	321€ périodiques
52% *(62% en 2019)*	**48%** *(38% en 2019)*
TOTAL : 3448€ +37€ lots de livres concours de dessin « Partir en livres » = 3485€ sur 3500€ de budget	

L'objectif pour 2020 était de rééquilibrer la part d'achats entre le secteur adulte et le secteur jeunesse, étant donné qu'il y a plus de lecteurs jeunes. C'est chose faite.

- **Fournisseurs**

Le fournisseur principal est la librairie indépendante Apostrophes à Savenay. Puis des fournisseurs de livres à prix réduits (Livre et Papier, Bibliothèque pour l'Ecole, Sirège) et des fournisseurs de livres en gros caractères (Voir de Près, A vue d'œil). La bibliothèque accepte aussi des dons des usagers, s'ils sont en bon état et s'ils s'accordent avec notre fonds.

- **Communication**

Fréquentation du site internet
Du 11 mai au 31 décembre 2020 : 2309 connexions par 989 adresses IP différentes.

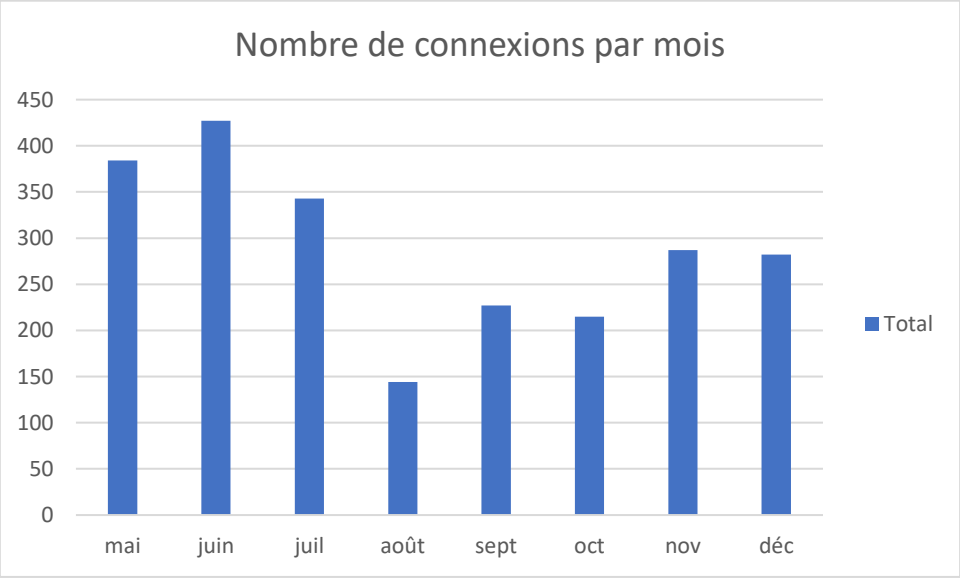

Activité de la Page Facebook

Au 1er janvier 2020 : 131 abonnés, au 31 décembre 2020 : 269 abonnés soit + 105%.

151 publications pour l'année, soit une moyenne de 12 publications mensuelles.

ANNEXES

1 – Tableau des animations tout public 2020 et leur fréquentation (hors animateurs ou accompagnateurs)

Activité	Date	Cause annulation / report	Adultes	Enfants	Total
Nature 12/01	12-janv		3	4	7
Nuit Lecture 18/01	18-janv		34	6	40
Atelier d'écriture 18/01	18-janv		14	0	14
Philo 24/01	24-janv		10	0	10
Généalogie 25/01	25-janv		2	0	2
Papotage 26/01	26-janv	Annulation - 1 inscription	1	0	1
Kamishibai Tempo	29-janv		10	18	28
Vernissage	07-févr		35	15	50
Nature	09-févr	Annulation - mauvais temps	0	0	0
Visualisation	15-févr	Annulation - 0 inscription	0	0	0
Soirée jeux	19-févr		20	10	30
Chocolat	19-févr		2	11	13
Soirée Apéritif annonce du nom	19-févr		30	10	40
Chocolat	26-févr		3	11	14
Couture	07-févr		6	0	6
Couture	07-mars		4	0	4
Sortie Nature	08-mars		3	5	8
Soirée philo	13-mars		5	0	5
Randonnée	15-mars	Annulation - Confinement	0	0	0
Lectures coup de cœur	20-mars	Annulation - Confinement	0	0	0
Atelier zéro déchet	21-mars	Annulation - Confinement	0	0	0
Lectures tout-petits	25-mars	Annulation - Confinement	0	0	0
Repair café troc de plantes	28-mars	Annulation - Confinement	0	0	0
Loisirs créatifs Pâques	01-avr	Annulation - Confinement	0	0	0
Jeux'di Gioco Cosi	09 /16/23/30 juillet et 27/08		25	55	80

Activité	Date	Cause annulation / report	Adultes	Enfants	Total
Club lecture enfants Partir en livre	15-juil	Annulation - 0 inscription	0	0	0
Lectures coups de cœur juillet	16-juil		11	0	11
Enquête biodiversité	26-juil	Annulation - 0 inscription	0	0	0
Sieste contée	30-juil		1	2	3
Sieste contée	19-août	Annulation - 0 inscription	0	0	0
Couture sept	04-sept		4	0	4
Atelier tissus septembre 2 ateliers	06-sept		3	0	3
Inauguration (estimatif)	18-sept		20	50	70
Inauguration	19-sept	Annulation - mauvais temps Annulation - COVID Escape Game	0	0	0
Vente de livres (estimatif)	20-sept		20	10	30
Généalogie	26-sept		2	0	2
Kamishibai septembre	30-sept		3	4	7
Atelier couture	02-oct		7	0	7
Réparation vélos	03-oct		9	1	10
Lectures coups de cœur oct.	09-oct		9	0	9
Philosophie	16-oct	Annulation - 1 inscription	0	0	0
Kamishibai oct.	21-oct		5	8	13
Nature oct.	24-oct		3	3	6
Anim tempo oct.	28-oct		5	9	14
PCT bruitage et création bande-sonore	07-nov	Annulation - Confinement	0	0	0
Tempo marionnettes	18-nov	Annulation - Confinement	0	0	0
Randonnée	22-nov	Annulation - Confinement	0	0	0
Généalogie	28-nov	Annulation - Confinement	0	0	0
			309	232	541

2 - Animations avec les partenaires de la commune et leur fréquentation

		Adultes	Enfants	Total
Animations Assistantes Maternelles	13 accueils	29	81	110
Centre de loisirs				
Accueil de classes (estimatif)	5 accueils	5	125	129
	TOTAL	**34**	**206**	**139**

3 - Flyers avant / après la mise en place de la charte graphique

4 – Revue de presse

Ouest-France 23 janvier 2020

Accueil / Pays de la Loire / Bouvron

Bouvron. Les arts de la parole font le plein au tiers-lieu

Le tiers-lieu a manqué de chaises, samedi soir, pour accueillir les auteurs Douna Loup et Vincent Karche, qui proposaient la première étape d'un parcours de lectures sur le thème de la forêt. Ce parcours créatif, ponctué d'ateliers d'écriture, se poursuit jusqu'au 15 février dans les quatre communes du pays de Blain. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 20/01/2020 à 05h42

#Bouvron

Presse Océan 09 février 2020

Accueil / Pays de la Loire / Bouvron

Bouvron. Exposition sur Le Croisic par des élèves de CM1-CM2

Le vernissage de l'exposition par des élèves de cours moyens. | PHOTO PRESSE OCÉAN

Presse Océan

Publié le 09/02/2020 à 22h30

Abonnez-vous

ÉCOUTER

LIRE PLUS TARD

NEWSLETTER NANTES

PARTAGEZ

Auchan Saint-Herblain
livre à domicile
Votre première livraison offerte dès 100€ d'achats
AVEC LE CODE WELCOME
*Voir conditions sur le site.

Dans le cadre du projet d'école autour des arts, les élèves de CM1 et CM2 de l'école Félix-Leclerc (classes de Cécile Cheval) exposent photos et dessins sur la ville du Croisic. Ils les ont réalisés après une visite de la commune en novembre 2019. Maud, Noa, Sacha, Juliette, Lilou et Enora ont inauguré l'exposition visible jusqu'au 1er mars au Tiers-lieu, dans le cadre d'un partenariat entre l'école et la bibliothèque. Dans leur intervention, chacun d'eux s'est exprimé sur ce qu'ils retiennent de leur séjour, notamment la galerie Eugène-Jean Chapleau, un peintre local, les objets d'art, ainsi que le port, la chapelle...

#Bouvron

Retrouvez vos commerçants en livraison !
Découvrir

Presse-Océan 12 juillet 2020

Bouvron. Activités dela Minothèque durant l'été

Presse Océan

Publié le 12/07/2020 à 22h30

Abonnez-vous

ÉCOUTER

LIRE PLUS TARD

NEWSLETTER NANTES

PARTAGEZ

La Minothèque (Tiers-lieu) propose plusieurs activités pour les enfants et les adultes durant l'été.

Pour les enfants : du 8 au 19 juillet, concours de dessin « dessine ton livre préféré » ; 15 juillet, club lecture 16 h-17 h 30. Pour tous, un rendez-vous régulier est organisé tous les jeudis à partir de 9 h 30, en extérieur (pique-nique le midi), avec Gioco Cosi. L'idée est de proposer des temps d'expérimentation et de création collective, de permettre de tester des techniques de danse, musique, arts plastiques… Cela se passera sur le parvis face à la Minothèque, côté parc, pour faire vivre le parc cet été. Dimanche 26 juillet, enquête biodiversité à partir de 7 ans, 10 h-12 h ; jeudi 30 juillet et mercredi 19 août, sieste contée de 3 à 10 ans, 16 h-17 h. **Pour les adultes** : jeudi 16 juillet, lectures coup de cœur, 19 h 30-21 h 30.

La minothèque est fermée du 1er au 16 août. Elle est ouverte cet été : mercredi 16 h à 18 h ; jeudi et dimanche, 10 h 30 à 12 h.

Pour les activités : entrée libre sur inscription. Rens. : 02 28 01 20 54 ; tiers-lieu@mairie-bouvron.fr ; Facebook : @BouvronTiersLieu.

Ouest-France 21 septembre 2020

Le tiers-lieu met les petits plats dans les grands

Bouvron — La Minothèque, où sont proposés des ateliers d'échange et de services, a été inaugurée vendredi soir, au cours d'une soirée festive animée par une pléiade de bénévoles.

Belle affluence et programme réjouissant, vendredi soir, pour l'inauguration officielle de la Minothèque.

Bénévoles, citoyens, artistes, artisans ont mis la main à la pâte pour réussir cette soirée festive au cours de laquelle a été dévoilé le logo officiel du tiers-lieu, conçu par Julie Landais, graphiste bouvronnaise. « **Le tiers-lieu fonctionne en fait depuis un an, mais cette initiative de la mairie n'avait pas encore trouvé son statut définitif. Ce sera finalement une association** », explique Adeline Mutel, la facilitatrice du lieu, ravie de retrouver tout son monde malgré les contraintes encore prégnantes liées à la situation sanitaire.

Atelier réparation de vélos, numérique

La soirée, lancée par le trio Oryon de Jeanne Gallois, professeure de violon à l'école de musique, a permis à la cinquantaine de bénévoles présents de se retrouver sous chapiteau et d'évoquer les projets d'ateliers et d'échange de services qui se multiplient. « **Nous préparons un atelier consacré à la réparation des vélos,** poursuit la facilitatrice. **Et notre prochain objectif est de développer le volet numérique, en collaboration avec Tempo, le centre socioculturel de Blain.** »

Le nouveau maire, Emmanuel Van Brackel, à l'origine de la mutation de la bibliothèque en tiers-lieu, n'a pas caché sa satisfaction de voir le succès remporté par la Minothèque, dont la fréquentation ne cesse de progresser en dépit de conditions difficiles.

Le tiers-lieu, la Minothèque, a été inauguré officiellement vendredi. (Photo : [illegible])

Grainothèque, étagères à dons, échanges de services, atelier zéro-déchet, soirées phén... L'imagination ne manque pas aux bénévoles pour animer le lieu, qui se transforme peu à peu en maison de la culture populaire.

Parmi les prochaines étapes, figure la concrétisation d'une plateforme de covoiturage et l'aménagement des extérieurs, qui ouvrent sur le parc de la Minoterie.

Mais auparavant, la Minothèque doit formaliser sa structure. Une assemblée générale constitutive est prévue en novembre. Les statuts prévoient que la mairie, ainsi que la communauté de communes disposent d'un siège au conseil d'administration, ainsi qu'un représentant des commerçants et des associations de la commune. L'idée est que l'ensemble des acteurs de la dynamique locale ait voix au chapitre.

La soirée s'est achevée par une fantaisie théâtrale d'un trio de comédiens bouvronnais. La voix lactée.

ASSOCIATION LA MINOTHEQUE
STATUTS

Article 1er – Constitution
Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour objet la gestion d'un tiers-lieu.

Article 2 – Dénomination
La Minothèque

Article 3 – Objet
Le tiers-lieu la Minothèque a pour but d'animer un espace de partage d'activités, de services, de compétences, de loisirs et d'animation de la bibliothèque, etc. Le champ d'action est évolutif, ouvert et à l'initiative des adhérents.
L'association regroupe des personnes physiques et morales qui souhaitent s'impliquer dans cette démarche.

Article 4 - Siège social
Le siège social est fixé à Bouvron (44130).

Article 5 – Durée
L'association est constituée pour une durée illimitée, sous réserve de dissolution.

Article 6 – Adhésion
Le règlement intérieur définit les conditions à remplir pour adhérer à la Minothèque. Les adhérents s'engagent à respecter les principes définis dans les statuts et doivent adhérer aux valeurs et objectifs tels qu'ils sont décrits dans le projet associatif. Les adhérents versent annuellement une cotisation dont le montant est fixé par le conseil collégial la première année puis révisé ensuite annuellement lors de l'assemblée générale ordinaire.
Les personnes mineures peuvent adhérer à l'association dans les conditions définies dans le règlement intérieur.

Article 7 - Perte de la qualité d'adhérent
La qualité d'adhérent se perd par :

- la démission, celle-ci est présentée par écrit et prend effet à la réception de la demande ou au plus tard à l'expiration de l'année civile,
- le non-paiement de la cotisation,
- le décès,
- la radiation prononcée par le conseil collégial et sur proposition de la commission de fonctionnement pour motif grave (non-respect du projet associatif, des valeurs de l'association, etc.) l'intéressé(e) ayant été préalablement appelé(e) à fournir ses explications.

Dans tous les cas le montant de la cotisation reste dû à l'association.

Article 8 - Composition de l'association
L'association s'organise selon trois niveaux d'engagement.

1.

2. **Les usagers** : des membres de l'association à jour de leur cotisation. Ils ont le droit de vote en assemblée générale.

3. **Les référents volontaires** : des membres volontaires participant à une commission de fonctionnement. Ils représentent les adhérents de l'association auprès du conseil collégial. Ils ont le droit de vote en assemblée générale.

4. **Le conseil collégial La Ruche** : des membres désignés par les adhérents et des instances représentatives des secteurs institutionnels (acteurs économiques, administrations publiques, associations, etc.). Sa composition peut évoluer en fonction de l'élargissement du périmètre des activités de la Minothèque et sera soumise au vote des adhérents lors de l'assemblée générale ordinaire.

Article 9 – Gouvernance

Le mode de gouvernance retenu est collégial pour correspondre aux valeurs portées par le projet associatif. La gouvernance de la Minothèque est assurée par deux entités distinctes et aux responsabilités différentes.

1. Des commissions

Une commission est dédiée au fonctionnement et d'autres commissions pourront être mises en place en fonction des besoins. Les commissions sont composées des adhérents volontaires de l'association à jour de leur cotisation. Elles peuvent désigner des représentant(e)s délégué(e)s) parmi leurs membres.

Rôle de la commission de fonctionnement

Elle organise autant de fois que nécessaire ses propres réunions.

- Elle rédige et amende le règlement intérieur qui sera proposé au vote majoritaire de tous les adhérents et présenté au conseil collégial pour validation.
- Elle valide et accompagne la mise en place de nouvelles activités.
- Elle propose au conseil collégial ses choix pour l'affectation des budgets prévisionnels.
- Elle porte auprès du conseil collégial les questions à mettre à l'ordre du jour des assemblées générales.
- Elle argumente les propositions de radiation et les soumet au conseil collégial.

Les décisions sont prises avec les adhérents selon les modalités précisées dans le règlement intérieur.

2. Le conseil collégial La Ruche

Le conseil collégial La Ruche est désigné pour trois ans renouvelable par un tiers. Il se réunit au moins une fois par an en assemblée générale ordinaire.

Rôle du conseil collégial La Ruche

- Il administre collégialement l'association
- Il prépare l'assemblée générale ordinaire ou l'assemblée générale extraordinaire.
- Il présente le rapport d'activités et le rapport financier au vote des adhérents.
- Il demande les subventions (mairie, communauté de communes, etc.).
- Il valide et/ou amende les orientations proposées par la commission de fonctionnement pour l'affectation des budgets prévisionnels.
- Il arbitre les demandes d'activités si hors compétence de la commission de fonctionnement.

- Il instruit et donne suite aux questions remontées par la commission de fonctionnement.
- Il valide le règlement intérieur mis à jour par la commission de fonctionnement.

Article 10 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et expire le 31 décembre. Par exception, le premier exercice commence un jour franc après la parution de l'association au journal officiel pour finir le 31 décembre de cette même année.

Article 11 – Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale ordinaire de l'association est annuelle et comprend tous les adhérents de l'association, à jour de leur cotisation et faisant partie de l'association depuis au moins trois mois. Ceux-ci disposent d'une voix dans les délibérations et peuvent se faire représenter par un autre adhérent de l'association. Nul ne peut être titulaire de plus d'un mandat.

Elle est convoquée quinze jours avant la date fixée à la diligence du conseil collégial. Les décisions sont prises à la majorité simple des adhérents présents et représentés. Le conseil collégial préside collégialement l'assemblée générale ordinaire.

La convocation adressée aux adhérents de l'association doit préciser l'ordre du jour qui comprend obligatoirement :

- un compte-rendu moral ou d'activités,
- un compte-rendu financier,
- des questions diverses.

Article 12 – Assemblée Générale Extraordinaire

En dehors des assemblées générales ordinaires, le conseil collégial La Ruche, à son initiative ou à la demande des deux tiers des adhérents de l'association, pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire dans les conditions prévues à l'article 11 des présents statuts. Si le conseil collégial La Ruche ne convoque pas dans un délai d'un mois l'assemblée générale extraordinaire qui lui est demandée dans les conditions ci-dessus, un collectif des adhérents peut alors se substituer à lui.
Ne pourront être débattues que les questions prévues à l'ordre du jour.

Article 13 – Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des adhésions,
- le montant des participations éventuelles des usagers à certaines activités,
- le montant des ventes éventuelles,
- des subventions émanant d'organismes publics ou privés auxquelles l'association, pourrait prétendre, et éventuellement, toutes les ressources autorisées par la loi.

Article 14 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur est rédigé par la commission de fonctionnement. Il présente les divers points qui ont trait à l'administration interne de l'association et sera amendé au fur et à mesure du retour d'expérience. Le règlement intérieur est validé par le conseil collégial La Ruche.

Article 15 – Modification – Dissolution

Les modifications des statuts et la dissolution de l'association sont obligatoirement soumises à une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet comme il est dit à l'article 12. La dissolution ne peut être prononcée que si l'assemblée générale extraordinaire comprend au moins les deux tiers des adhérents de l'association présents ou représentés. La décision doit être prise à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire est alors convoquée dans les quinze jours qui suivent. Elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des adhérents présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire de dissolution décide de la dévolution des biens de l'association.

Un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu exclusivement aux activités culturelles et sociales à la mairie de Bouvron. L'actif net ne peut être dévolu à un adhérent de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Tiers-lieu de BOUVRON

PROJET ASSOCIATIF

La commune de BOUVRON a initié en 2018 une démarche de co-construction visant à redynamiser la bibliothèque municipale. Cette démarche, s'inspirant d'expériences réalisées dans d'autres communes a été présentée lors d'une réunion publique, avec l'appui d'un cabinet de conseils.
Les participants ont compris l'intérêt de créer :

- un lieu fédérateur entre les habitants, les associations, les générations, les projets, facilitant la diffusion de l'information.

- un lieu tourné vers la confiance, la convivialité, la création et l'échange de savoirs et savoir-faire.

- un lieu pouvant faciliter la mise en place de services tels que la mise à disposition de salles de réunions, la création de jardins partagés, des boutiques partagées, des cafés, des épiceries, des ressourceries, des espaces de médiation culturelle et bien d'autres...

- un lieu centré sur la bibliothèque afin d'apporter de nouveaux services aux usagers et une plus grande amplitude horaire.

Ce nouvel espace en continuelle mutation est porté par les bouvronnais et doit leur permettre de créer une communauté autour du partage de connaissances, de compétences, d'envies d'échanger des savoir-faire, de rencontrer d'autres Bouvronnais. Il doit être constructif et concerne tous les publics, le collectif étant le mode de gouvernance retenu.
Il s'agit d'un lieu hybride, croisant plusieurs domaines : la culture, le social, l'économie, qui se construit en lien avec des envies de chacun et de façon transverse. Il ne remplace pas le tissu associatif existant et ne se substitue pas aux acteurs économiques présents localement. Il s'inscrit en outre dans les dynamiques partenariales du Pays de Blain. Il est un élément complémentaire de la vie communale et doit permettre de développer plus de liens entre les habitants.
Cette démarche s'inscrit aussi autour de valeurs partagées et retenues comme fondamentales pour son développement telles que la confiance, la bienveillance, le respect et la solidarité qui permettront de favoriser l'émancipation et l'autonomie.
Dans un premier temps, il a été retenu que ce projet de Tiers-lieu serait organisé sous forme d'association. Cette forme juridique connue par un grand nombre de participants devrait permettre un démarrage rapide de ce nouveau concept. Par la suite, il sera possible de réétudier si cette organisation est la plus cohérente par rapport aux activités du Tiers-lieu et aux souhaits de ses adhérents. Un règlement intérieur sera élaboré en complément des statuts et précisera certaines modalités pratiques de fonctionnement. Ce règlement sera amendé par les adhérents, sous une forme à définir, au fur et à mesure du retour d'expérience.

Projet_Associatif_TiersLieu_déc19

Pour accompagner ce projet, la commune de Bouvron a décidé de mettre à disposition une personne-ressource dénommée "Facilitateur(rice) - Animateur(rice) de Tiers-lieu". La procédure de recrutement a été instruite par une commission citoyenne dédiée, puis validée en réunion publique. Le déroulé du recrutement, l'étude des dossiers, les entretiens d'embauche ont été réalisés conjointement entre la commission et la mairie de Bouvron. Le recrutement a été formalisé le 01 avril 2019.

Dans un premier temps, cette personne dédie 1/3 de son temps à la réorganisation et au fonctionnement de la bibliothèque municipale et pour le reste à la co-construction du Tiers-lieu et au soutien aux actions mises en place. [À compléter par : définition générique des missions d'un facilitateur. Cf manifeste des tiers-lieux par ex.]

Pour concrétiser les premières réflexions issues des différentes réunions, il a été convenu de former 3 autres commissions composées de volontaires, à savoir :

- Commission : Elaboration des statuts
- Commission : Aménagement de la bibliothèque vers un espace Tiers-lieu
- Commission : Premières actions.

Ces commissions sont amenées à disparaître au profit d'une structuration définie dans les présents statuts et le règlement intérieur.

Projet_Associatif_TiersLieu_déc19